

Condition de stockage - carport

 Difficulté Facile

 Durée 30 minute(s)

Sommaire

Étape 1 - Condition de stockage - carport

Commentaires

Étape 1 - Condition de stockage - carport

Le stockage transitoire ou prolongé doit être effectué avec des dispositifs appropriés :

- Il doit s'effectuer à plat pour éviter toutes déformations.
- Il ne doit pas être à l'extérieur.
- Le contact direct avec le sol est à proscrire.
- Une protection contre les intempéries est impérative (pluie, soleil et lune).
- Attention aux projections de ciment, plâtre, peinture, etc...
- Les modifications et les changements du lieu de stockage sur chantier sont à éviter en raison des dégradations éventuelles; si le changement de lieu de stockage est obligatoire, il est indispensable d'assurer le transport des éléments suivant le conditionnement d'origine et de prendre les précautions d'usage.

